

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 025-493901102-20240410-DEL2024\_CA\_18-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 avril 2024

Délibération n°18

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de votants : 19

Vote pour : 19

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 27 mars 2024

**Membres présents :**

**Président :** M. ALPY

**Conseil Départemental du Doubs :** Mme GUYEN – M. GUYON (suppléant de M. MAIRE DU POSET) – Mme LIME-VIEILLE (suppléante de M. BEAUDREY)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** Mme BARTHELET – M. GUY – M. MICHAUD – Mme SAUMIER

**Communautés de communes :** M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs :** M. BEAUDREY (suppléé par Mme LIME-VIEILLE) – M. BILLOT (pouvoir à Mme GUYEN) – Mme CHOUX (pouvoir à Mme ROGNON) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. MAIRE DU POSET (suppléé par M. GUYON) – Mme ROGEBOZ (pouvoir à M. ALPY)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER) – M. MOLIN (pouvoir à M. GUY) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

**Communautés de communes :** M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN)

**OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE**

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

*"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune*

*...Opérations non programmables*

*Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.*

*Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."*

**7 nouvelles opérations** sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **1 910 000 euros** :

**PERRIGNY (89) – Projet : « Acquisition d'une parcelle bâtie ».**

Par sollicitation du 12/02/2024, la commune de Perrigny a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer sur cet emplacement des logements.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Habitat** ».

Elle est estimée à environ **100 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 21/02/2024.

**LA CLUSE-ET-MIJOUX (25) – Projet : « Création d'un giratoire sur la RN 57 ».**

Par sollicitation du 19/02/2024, la commune de La Cluse-et-Mijoux a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le démolir en vue de la création d'un giratoire sur la RN 57 au niveau d'un carrefour dangereux en agglomération, pour fluidifier le flux et sécuriser la traversée du village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Equipements publics** ».

Elle est estimée à environ **400 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 22/3/24.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240410-DEL2024\_CA\_18-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN (89) – Projet : « Création d'un pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse ».**

Par délibération du 11/03/2024, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur le territoire de la commune d'Avallon.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes qui souhaite créer dans les locaux d'une ex-école un pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 290 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune d'Avallon en date du 14/03/2023.

**MIGENNES (89) – Projet : « Agrandissement du centre technique municipal ».**

Par sollicitation du 22/03/2024, la commune de Migennes a fait connaître son souhait d'acquérir une partie d'une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite agrandir le centre technique municipal.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise en date du 22/03/2024.

**GRANDVILLARS (90) – Projet : « Réalisation d'un groupe scolaire et périscolaire et d'un quartier d'habitat ».**

Par sollicitation du 18/03/2024, la commune de Grandvillars a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces biens en état d'abandon présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite, outre l'amélioration de l'image et de la sécurisation de l'entrée d'agglomération, construire un groupe scolaire adapté aux besoins de la population actuelle et future eu égard aux projets de développement, ainsi qu'un lotissement à vocation d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 28/03/2024.

**JONCY (71) – Projet : « Rénovation Cœur de Village - Place Duréault ».**

Par sollicitation du 25/03/2024, la commune de Juncy a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Le bien en état d'abandon présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite poursuivre l'aménagement du centre-bourg en procédant à une opération de démolition/réhabilitation.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Clunisois en date du 26/03/2024.

**CIRY-LE-NOBLE (71) – Projet : « Création d'un lotissement ».**

Par sollicitation du 26/03/2024, la commune de Ciry-le-Noble a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau en date du 04/04/2024.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

après en avoir délibéré

**APPROUVE**

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président.

Philippe ALPY